

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 octobre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS :** Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 04), René ROQUES.

**ABSENTS :** Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.

Mmes Sandrine BRINGAY, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 10 14

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

### **OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2025-20 : COMMUNE – TARIFS MUNICIPAUX – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À BUT COMMERCIAL POUR UNE OPÉRATION PUBLICITAIRE**

- Le tarif pour l'occupation du domaine public à but commercial pour une opération publicitaire est fixé à 72 € par jour d'occupation.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2025-21 : CAMPING – ATTRIBUTION MARCHÉ MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CAMPING « LE MALAZÉOU »**

- Le marché a été attribué comme suit :

- ✓ **Lot N°1 - Places PMR et cheminements piétonniers** : pour un montant de **74 775 € HT**, soit **89 730 € TTC** à l'entreprise COLAS
- ✓ **Lot N°2 – Plomberie** : pour un montant de **10 489,84 € HT**, soit **12 551,81 € TTC** à l'entreprise EBZ

➤ **Arrêté municipal N° 182-2025 : Ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du 17 novembre au 16 décembre 2025.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Décide**

**Article 1 : de prendre note** des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le maire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 30 octobre 2025**

Le maire  
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA

